
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 21 juillet 2022 à 14 h
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CÔTÉ, Maire d'arrondissement
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement
Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et des relations avec les citoyens

ABSENCES :

Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 14 h 00.

Annonces du maire

Le maire d'arrondissement passe en revue différents points d'informations pour le bénéfice des citoyens.

Il fait un rappel des objectifs du paysage humanisé et du besoin de lutter pour la protection des espaces verts, de protéger la production agricole sur le territoire et mettre un frein à d'éventuels développements résidentiels.

Il mentionne la rencontre effectuée avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, monsieur Benoît Charrette et le député provincial du secteur, monsieur Monsef Derraji, dans le but de leur signifier le besoin de faire reconnaître le statut permanent du paysage humanisé d'ici environ 3 ans et qu'il soit optimisé afin de protéger les terres agricoles, les milieux aquatiques, les forêts et la faune de la région. Il ajoute que ce statut provisoire mènera plus tard à des consultations publiques et que les demandes de modifications au projet seront évaluées et seraient ajoutées lors du statut permanent.

Le second point qu'il aborde porte sur les actions qu'il a entrepris en ce qui a trait à la protection de la zone agricole, suite à une lettre reçue du président du conseil d'administration du syndicat de l'Union des producteurs agricoles. Cette lettre signalait le refus de propriétaires-promoteurs immobiliers de L'Île-Bizard de donner accès aux terres à certains producteurs agricoles malgré une entente de location. En réaction à cette situation, un certain nombre d'actions ont été posées par l'arrondissement.

Dans la foulée, il rappelle que la présente séance extraordinaire vise entre autres à soumettre 3 demandes au gouvernement du Québec.

Il termine en s'exprimant sur l'impact que revêt l'octroi du statut de paysage humanisé et tient à rassurer les citoyens, dont la propriété serait situé dans le paysage humanisé, qu'ils conserveront la pleine jouissance de leur propriété et que des transactions immobilières pourront se poursuivre.

CA22 28 178

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du jeudi 21 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions du public

Aucune question.

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA22 28 179

D'autoriser une dépense additionnelle de 4 828,96 \$, taxes incluses, pour l'analyse post-inondations 2019 dans quelques secteurs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat accordé à FNX-INNOV - (résolution: CA20 28 079), majorant ainsi le montant total du contrat de 98 977,38 \$ à 103 806,34 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 4 828,96 \$, taxes incluses, pour l'analyse post-inondations 2019 dans quelques secteurs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat accordé à FNX-INNOV - (résolution: CA20 28 079), majorant ainsi le montant total du contrat de 98 977,38 \$ à 103 806,34 \$, taxes incluses;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1227146010

CA22 28 180

Accorder un contrat à Pavages d'Amour inc., pour la réfection de huit terrains de tennis au parc Eugène-Dostie dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre du Programme d'infrastructures sportives extérieures (PISE) - Dépense totale de 879 429,98 \$, taxes incluses (contrat : 764 721,72 \$ + contingences : 114 708,26 \$) - Appel d'offres public numéro 2021-13 - (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

1. D'accorder à Pavages d'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de huit terrains de tennis au parc Eugène-Dostie dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 764 721,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# 2021-13) ;
2. D'autoriser une dépense totale de 879 429,98 \$, soit le prix de la soumission augmenté de 114 708,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1227474009

CA22 28 181

Abroger la résolution CA22 28 073 adoptée en conseil d'arrondissement du 5 avril 2022 / Entériner le plan de conservation du paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard et s'engager à contribuer à mettre en œuvre les orientations prévues à celui-ci, signifier son appui aux instances décisionnelles de la Ville de Montréal. Signifier également des demandes de modification des limites du paysage humanisé.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'abroger la résolution CA22 28 073;

D'entériner le plan de conservation du paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard;

De s'engager à contribuer à mettre en œuvre les orientations prévues à celui-ci en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques et les Services centraux de la Ville de Montréal, tel que prévu dans le plan de conservation;

De signifier son appui aux instances décisionnelles de la Ville de Montréal (comité exécutif, conseil municipal, conseil d'agglomération);

De signifier la demande de retirer un secteur localisé entre la rue Joly à l'ouest, incluant les rues Gilles et Richard, et une partie de la rue Cherrier, vers l'ouest, tel que montré au plan joint;

De signifier la demande d'ajout de toute la zone agricole de L'Île-Bizard, incluant le secteur de la rue Ursule-Lacisera (1601, chemin Bord-du-lac) et le secteur des rues Tomassini et Bélair;

De signifier la demande d'ajout du Parc-Nature du Bois-de-L'Île-Bizard ainsi que le lot 4 296 813.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1229606002

CA22 28 182

Mandater monsieur Sylvain Provencher, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, afin de déposer une demande de subvention auprès de la FCM (Fédération Canadienne des Municipalités) dans le but de réaliser une étude de faisabilité pour une passerelle pour piétons et cyclistes entre L'Île-Bizard et Laval et autoriser une dépense approximative de 42 500\$.

CONSIDÉRANT qu'une demande de lien interrives a fait l'objet de plusieurs résolutions du conseil d'arrondissement (CA06 280077) en 2006, en 2018 (CA18 28 230) et en 2020 (CA 20 28 188) pour présenter aux organismes concernés l'idée d'une passerelle reliant L'Île-Bizard à Laval dans le but de faire réaliser une étude préliminaire de besoin, de faisabilité et de coûts;

CONSIDÉRANT qu'un lien interrives entre L'Île-Bizard et Laval pour les piétons, les cyclistes et les véhicules d'urgences figure au Plan de transport de Montréal (2008);

CONSIDÉRANT qu'un projet de lien interrives entre L'Île-Bizard et Laval pour les piétons et les cyclistes avait suscité un grand intérêt auprès de la population lors d'une des consultations "Demain Montréal" en 2012 en vue de l'élaboration du plan de développement de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'un lien interrives entre L'Île-Bizard et Laval pour les piétons et les cyclistes apparaît au Réseau cyclable de Montréal (2020) comme étant un segment projeté;

ATTENDU que la station Sainte-Dorothée, située sur l'île de Laval, est la station du futur Réseau Express Métropolitain (REM) qui sera la plus proche des résidents de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève;

ATTENDU qu'avec la construction d'une passerelle piétonnière et cycliste vers la gare du Réseau Express Métropolitain (REM) de Sainte-Dorothée, les citoyens pourraient se rendre au centre-ville en une demi-heure;

ATTENDU qu'il n'y a aucun moyen à l'année pour les citoyens, cyclistes et piétons de l'arrondissement de se rendre à la future gare du REM de Sainte-Dorothée à Laval;

ATTENDU que le traversier est saisonnier, alors que la passerelle serait ouverte toute l'année;

ATTENDU qu'une passerelle serait bénéfique pour l'environnement et le développement durable, car elle réduirait le nombre de véhicules circulant sur les routes et accroîtrait l'utilisation du transport collectif dans l'arrondissement;

ATTENDU qu'une passerelle permettrait d'atteindre l'objectif 10 du Plan d'urbanisme en réalisant l'action 10.2 visant à «améliorer la desserte en transport collectif entre L'Île-Bizard et la gare Sainte-Dorothée maximisant les liaisons dans l'axe du traversier»;

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De mandater monsieur Sylvain Provencher, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, afin de déposer une demande de subvention auprès de la *Fédération canadienne des municipalités* (FCM), dans le but de réaliser une étude de faisabilité pour une passerelle pour piétons et cyclistes entre L'Île-Bizard et Laval;

D'autoriser une dépense approximative de 42 500\$, considérant que le coût total de l'étude est estimé à 85 000\$ et que la FCM paiera 50% de ce montant;

De transmettre cette résolution au conseil d'agglomération, à la Ville de Laval et à l'*Autorité régionale de transport métropolitain* (ARTM) et de leur demander d'appuyer ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1227576004

CA22 28 183

Approuver la transaction et quittance entre la Ville de Montréal, arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, et l'employé portant le matricule 100030093 et autoriser son exécution en ses termes. Autoriser le maire d'arrondissement à signer la transaction, pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'approuver la transaction et quittance entre la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et l'employé portant le numéro de matricule 100030093 et autoriser son exécution en ses termes;

D'autoriser le maire d'arrondissement à signer la transaction et quittance, pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1222714012

CA22 28 184

Levée de la séance

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 21 juillet 2022 à, 14 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Stéphane CÔTÉ
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2022.